

Conférence de Presse



Vendredi 28 octobre 2010

Chantal ROBIN RODRIGO
Députée des Hautes-Pyrénées

Le projet de loi de finances en bref

Croissance prévue : 1.75%

P.I.B. 2012 : 2070 Mds € (1 point de PIB = 20.70 Mds)

Balance commerciale : - 73.8 Mds €

- La dette publique atteindra, fin 2011, 85% du PIB : un record. Elle sera de 87.4% en 2012. Elle a doublé depuis que la droite est revenue au pouvoir en 2002.
- La charge de la dette (intérêts hors capital à rembourser) devient le deuxième poste budgétaire de l'Etat (soit 48,77 Mds €). Elle progressera de 3.4 Mds € par rapport à 2011.
- Les prévisions de croissance (1,75%) sont surestimées et devront être réduites de moitié selon tous les organismes économiques français ou internationaux. Ce qui veut dire une baisse automatique des recettes fiscales et une aggravation du déficit.
- Les 11 milliards de prélèvements nouveaux (taxe mutuelles, taxes boissons, taxe tabac...) seront supportés pour près de la moitié par les ménages. Ils s'ajoutent aux 30 taxes nouvelles instituées depuis 2007.
- La taxe sur les hauts revenus (450 Millions) représente moins d'un quart de l'abattement d'ISF qui leur a été octroyé en juin dernier (2 Milliards)
- 30 000 postes supplémentaires seront supprimés dans la fonction publique. Depuis 2007 l'application de la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux a fait perdre 150 000 emplois. Elle a touché en priorité l'Education et la Sécurité.
- Le budget « travail et emploi » diminue de 12 % (1,3 milliard d'euros d'économie sur les dépenses d'intervention : Contrats aidés, chômages partiels...) alors que le chômage atteint 10% de la population active. (10.4% dans les Hautes-Pyrénées)
- La diminution des dotations aux collectivités territoriales va provoquer une nouvelle réduction des projets d'investissement public qu'elles assurent aux $\frac{3}{4}$.

La droite dégrade la France

L'austérité

On y est jusqu'au cou.

11 milliards de prélèvements supplémentaires.

Des coupes aveugles dans tous les budgets y compris ceux dont on a besoin pour soutenir la croissance (le travail, l'industrie, la recherche...) ou protéger les Français (la santé, la sécurité...).

Le budget 2012 est un magma d'incohérences. Sa seule logique est l'austérité. Alors que l'investissement public et privé est en panne, que le commerce extérieur bat des records de déficits (75 milliards), que le chômage s'envole, on taille les dépenses productives (-12% pour l'emploi, réduction des dotations aux collectivités territoriales qui assurent les $\frac{3}{4}$ de l'investissement public), on s'accroche aux dépenses improductives (les dizaines de milliards de niches fiscales jugées inefficaces par le Conseil des prélèvements obligatoires ne sont pas touchées).

A l'inverse de toute logique, on matraque la consommation au moment où elle pique du nez avec un véritable concours Lépine de taxes (sur les mutuelles, les boissons sucrées, les boissons énergisantes, le tabac...) qui s'ajoutent à la trentaine créés depuis 2007. La politique de santé publique a bon dos. Même les malades sont ponctionnés avec la baisse des indemnités journalières introduite dans le PLFSS qui vient s'ajouter à la précédente réduction de l'indemnisation des accidentés du travail.

L'injustice

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, cette politique d'austérité frappe avant tout les classes populaires et les classes moyennes.

Un simple exemple : le produit de la taxe sur les hauts revenus (400 millions d'euros), dont la droite se gargarise, sera 4 à 5 fois inférieur à celui de la taxe sur les mutuelles (1 Md €) que devront payer tous les assurés. Un couple qui a un revenu annuel de 510 000 euros, soit quarante fois le SMIC, ne paiera que 300 euros !

Aucune des incohérences qui défigurent notre système fiscal n'est réformée. Les cadeaux fiscaux aux fortunés et aux rentiers sont tous maintenus à commencer par le plus récent, les 2 milliards d'abattement d'ISF.

Les niches fiscales continuent de siphonner les recettes sans qu'il y soit mis bon ordre.

Au total c'est 70 milliards de recettes perdues depuis 10 ans. Pour quel résultat sur l'économie, la croissance et l'emploi ? Mais surtout, les revenus du capital restent deux fois moins taxés que ceux du travail. En d'autres termes, les Français payent la dette que les riches ont creusée. Son remboursement est désormais l'équivalent du budget de l'Education nationale.

La récession

« **Un budget pour convaincre les marchés** ». L'aveu de Mme Péresse sonne comme un glas pour notre souveraineté financière. Les Français n'ont plus leur mot à dire. La politique de la droite s'écrit désormais dans les agences de notation qui, à l'ouverture du débat budgétaire, ont menacé de dégrader la note AAA de la France dans les trois mois.

Cette humiliation, c'est la dette de N. Sarkozy et de sa politique de déficit et d'endettement qui a plongé la France dans une spirale austérité-récession dont on ne voit plus le bout.

A peine présenté au Parlement, le budget est déjà caduc. Ses prévisions de croissance (1,75%) et de recettes n'ont plus aucune crédibilité et devront être à nouveau réduites. La suite est déjà annoncée par le Premier ministre : un nouveau tour de vis pendant l'hiver qui va dilapider les derniers restes de croissance et de confiance.

D'ores et déjà, les ressources d'une trentaine d'organismes publics seront rabotées à hauteur de 316 M€ :

ADEME, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Agence de financement des infrastructures de transport....

Les amendements défendus par les députés du groupe SRC

L'alignement de la fiscalité des revenus du capital sur celle du travail :

- Nouvelle tranche du barème de l'IR à 45%, à partir de 100 000 euros par part. Cela rapportera autour de 500 à 900 mille euros sans la suppression du prélèvement forfaitaire libératoire sur les revenus du capital.
- Suppression du prélèvement forfaitaire sur les revenus du capital et les plus-values qui seront intégrés dans le barème de l'impôt sur le revenu.
- Rétablissement de l'ancien barème de l'ISF

Le nettoyage des niches fiscales :

- Plafonnement global des niches fiscales à 10 000 euros.
- Suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires
- Réduction de la niche Copé sur les plus-values de cession de filiales d'entreprises

Les mesures de justice :

- Suppression de la taxe sur les mutuelles
- Augmentation du barème de la PPE
- Défiscalisation des indemnités journalières versées aux accidentés du travail

La mise à contribution des banques et des entreprises :

- Taxe nationale sur les transactions financières à 0,05%
- Majoration de l'impôt sur les profits des compagnies pétrolières
- Sur-taxation de 10% de l'impôt des banques qui distribuent des dividendes à leurs actionnaires

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2012

Il prévoit plusieurs mesures qui auront un impact financier :

Indemnités de licenciement. Elles seront soumises à cotisations sociales au-delà de 72 744 euros, contre 109 110 actuellement. Cette mesure, introduite par les députés en commission, devrait toucher environ 7 200 personnes par an et rapporter 200 millions, soit près de 30 000 euros en moyenne par licenciement.

Taxes sur les alcools. Les taxes sur les alcools forts destinées à financer la Sécurité sociale seront appliquées dès 18°, contre 25° actuellement, et seront augmentées.

Tabac. Après la hausse de 6 % entrée en vigueur le 17 octobre, une nouvelle hausse de 6 % devrait intervenir au premier semestre 2012.

CSG. L'abattement pour frais professionnels sur les salaires pour le calcul de la CSG passera de 3 % à 2 %. Selon le gouvernement, l'impact sera d'un euro par mois pour un salarié au smic.

Complément de libre choix d'activité (CLCA). Le projet de loi initial prévoyait de soumettre à la CSG cette indemnité destinée aux parents qui arrêtent leur activité pour s'occuper de leur enfant. Les personnes concernées auraient payé 20 euros par mois. La disposition a été retirée en commission, mais pourrait être réintroduite par le gouvernement en séance.

L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS). Cette aide, destinée aux personnes qui ne peuvent bénéficier de la couverture-maladie universelle complémentaire (CMU-C), mais qui éprouvent des difficultés à payer une mutuelle, sera élargie. Le plafond a été relevé de 26 % à 35 % au-dessus du plafond de la CMU-C, ce qui représente 875 euros pour une personne seule, contre 816 jusque-là.

Activité parlementaire

- **PROPOSITION DE LOI** n°3823 organisant un déploiement équilibré et coordonné du **très haut débit**,

Elle fixe un objectif de montée en débit progressive des zones les moins denses afin de combler leur retard, soit 18 mégabits/seconde correspondant au maximum de la puissance offerte par l'internet à haut débit.

Elle prévoit un abondement immédiat du Fonds d'aménagement numérique du territoire à hauteur de 660 millions d'euros par an, pendant dix ans, pour atteindre l'objectif de couverture de 98 % de la population d'ici 2025 - indispensable pour atteindre l'objectif de couverture en très haut débit fixé par le plan national très haut débit.

Cf : schéma départemental à 2 mégabits

- **PROPOSITION DE LOI** n°3827 visant à garantir un égal **accès** aux **soins** des citoyens en tout point du territoire,

Elle instaure la notion de durée maximum d'accès à un médecin généraliste (20 minutes maximum), à un service d'urgence (30 minutes maximum) et à une maternité (45 minutes maximum). Exigences de proximité, qui s'apprécient en termes de distance et de temps de parcours, de qualité et de sécurité.

Elle prévoit qu'à l'issue de sa formation, tout médecin doit exercer pour une durée minimum de deux ans dans un secteur géographique qui connaît un déficit de médecins généralistes pour répondre aux besoins de la population en termes d'accès aux soins. Ce dispositif repose sur le principe selon lequel la collectivité nationale qui a financé les études des médecins, – dont le coût moyen est estimé à 200 000 € – est en droit d'attendre en retour un acte de solidarité de leur part : leur installation, pour une durée provisoire, dans un secteur sous médicalisé.

Ex : Maison médicale de Louey cherche médecin

Cf : dossier hôpital Tarbes-Lourdes

27^{ème} Congrès de l'ANEM

Exception montagne, intercommunalité, péréquation financière, déploiement du très haut débit, école en montagne ont été les thèmes traités lors du 27^{ème} congrès.

- Sur l'intercommunalité, les élus demandent des délais supplémentaires pour l'élaboration des SDCI et le respect de la loi qui ne soumet pas les regroupements en montagne au seuil de 5 000 habitants. Le ministre P Richert a précisé que la date du 31 décembre n'était pas une échéance couperet.
- Sur l'école, les élus ont insisté sur la nécessité de limiter les temps de transports scolaires à 30mn et attendent du Ministre de l'éducation des réponses appropriées sur les spécificités de l'école en montagne.
- Pour le haut débit, la demande de l'ANEM porte sur la nécessité que l'Etat fasse un effort particulier pour les zones de montagne afin qu'elles ne soient pas exclues de l'accès au très haut débit.

Toutes ces questions doivent s'intégrer dans une nouvelle approche pour relancer une politique nationale de la montagne qui passe par une loi de modernisation de la loi de 1985 revendiquée par l'ANEM.